

COMMUNE DE MORVILLE EN BEAUCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JANVIER 2022

Le treize janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MORVILLE EN BEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. JEANNE Georges, Maire.

Etaient présents : M. JEANNE Georges, Maire – Mme MILLOUR Aurélie, adjointe, M. SABOURIN Dominique - M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric et M. DAGUET Jean-François.

Absents excusés : M. Maël CANTA – Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET et M. Fabrice JAROSSAY.

Secrétaire : M. Antoine MERCIER

Date de la convocation : 7 janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 6 - Votants : 6.

Le dernier compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

I – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ET DE PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA CHAUSSÉE EN AGGLOMÉRATION – RUE DE LA CROIX BUISÉE (RD20)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'aménagement de sécurité et de places de stationnement sur la chaussée en agglomération – Rue de la Croix Buisée (RD 20) transmis par CAP LOIRET.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 19 500,00 € HT soit 23 400,00 € TTC se décomposant comme suit :

- Travaux : 17 400,00 € HT soit 20 880,00 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTENT le projet de travaux d'aménagement de sécurité et de places de stationnement sur la chaussée en agglomération – Rue de la Croix buisée (RD 20) pour un montant de 23 400,00 € TTC.

ADOPTENT le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT
Travaux	17 400,00 €	20 880,00 €	ETAT	7 800,00 €
Maîtrise d'oeuvre	2 100,00 €	2 520,00 €	Département	7 800,00 €
			Autofinancement	3 900,00 €
Total	19 500,00 €	23 400,00 €	Total	19 500,00 €

SOLLICITENT une subvention de 7 800,00 € auprès de l'Etat, correspondant à 40 % du montant du projet.

CHARGENT Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Demande de subvention au titre des aides aux travaux de sécurité sur route départementale en agglomération auprès du Conseil Départemental

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

RETIENNENT le projet de CAP LOIRET concernant les travaux d'aménagements de sécurité et de places de stationnement sur la chaussée – Rue de la Croix Buisée d'un montant de 19 500,00 € HT soit 23 400,00 € TTC.

DECIDENT de faire réaliser les travaux.

AUTORISENT Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à déposer un dossier de candidature au titre des aides aux travaux de sécurité sur route départementale en agglomération auprès du Conseil Départemental.

DEMANDENT l'autorisation de préfinancement pour cette opération.

La séance est levée à 19 h 30.